

# Qui peut me renseigner ?

## ... Sur la délimitation des zones humides :

Les inventaires communaux des zones humides sont consultables en libre accès. Faites-en la demande dans **la ou les mairies concernées** par votre chantier.

## ... Sur la superficie de la zone humide, le dépôt d'une déclaration ou d'une autorisation et la loi de protection des espèces :

Les Directions Départementales des Territoires et de la Mer (DDTM), en charge de la **Police de l'Eau**.



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Direction Départementale  
des Territoires et de la Mer

### DDTM 44 : Loire-Atlantique

ddtm@loire-atlantique.gouv.fr

02 40 67 26 26

### DDTM 85 : Vendée

ddtm@vendee.gouv.fr

02 51 44 32 32

## ... Sur les règles locales d'urbanisme :

Les Plans Locaux d'Urbanisme sont des documents publics dont la consultation est libre. Faites-en la demande dans **la ou les mairies concernées** par votre chantier. Pour les PLUI, adressez-vous aux **intercommunalités**. Pour les PLUM, contactez **Nantes Métropole** (seul PLUM du bassin versant).

## ... Sur le périmètre et les particularités de la zone Natura 2000 et du site classé :

Vous pouvez contacter la structure animatrice de la **zone Natura 2000** :



Syndicat du Bassin  
versant de Grand-Lieu

sbv@sage-grandlieu.fr

02 40 78 09 17



## LES CHANTIERS EN ZONE HUMIDE

COMPLEMENT CURAGE DRAINAGE REMLAI

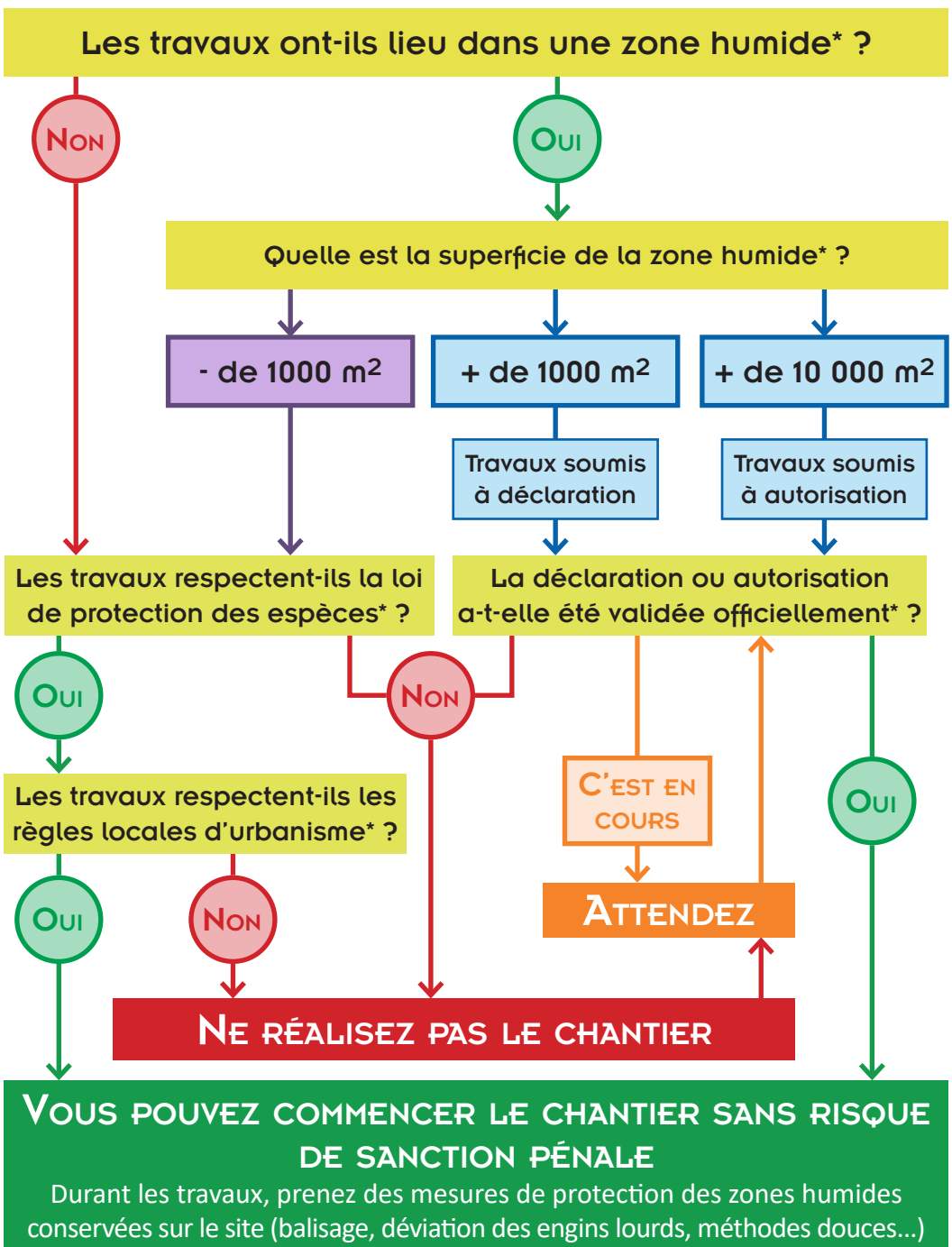
Ces travaux ont un impact sur l'environnement et peuvent relever d'une procédure au titre de la Police de l'Eau\*.

## RENSEIGNEZ-VOUS !

\*Article L411, L216-8 et suivants et article R216-12 et suivants du Code de l'Environnement : La réalisation ou la participation de travaux non autorisés peut donner lieu à des peines allant jusqu'à 2 ans d'emprisonnement et 18 000€ d'amende (150 000€ en cas de récidive). Pour une personne morale, les montants sont multipliés par 5.



# Quelles questions me poser avant travaux ?



\*Pour tout renseignement, veuillez contacter les structures mentionnées au dos.

# À quoi servent les zones humides ?

- Éponges régulatrices des niveaux d'eau**  
 Véritables réservoirs naturels d'eau, les zones humides diminuent les risques d'inondation et écourtent les périodes de sécheresse.
- Filtres anti-pollution naturels**  
 Les zones humides améliorent naturellement la qualité de l'eau en absorbant les nitrates et particules polluantes.
- Paysages pittoresques et identitaires**  
 Les zones humides structurent le paysage, incitent à un mode de vie particulier et contribuent à la construction de l'identité locale.
- Théâtres de la reproduction**  
 Espaces privilégiés de la reproduction, les zones humides sont les nids douillets de bon nombre d'insectes, poissons, amphibiens et oiseaux.
- Refuges de la biodiversité**  
 En France, 30% des espèces végétales remarquables et menacées, 50% des oiseaux et 60% des poissons dépendent des zones humides.
- Expositions à ciel ouvert**  
 Les zones humides sont des lieux privilégiés pour le tourisme vert : randonnées pédestres, observation de la nature et photographies.

# Que dois-je éviter ?



Exemple de comblement d'une prairie de bas-fond



Exemple de comblement de mare ou étang de moins de 1000 m<sup>2</sup>